



## CONVENTION SOLAS

# DÉCLARATION ÉLECTRONIQUE DU POIDS DES CONTENEURS

## LA MASSE BRUTE VÉRIFIÉE - *VERIFIED GROSS MASS (VGM)* - EST LA CLEF

Une déclaration de poids erronée est un problème majeur qui entraîne souvent des réclamations, des dommages structurels aux navires et fait peser un risque important sur la vie des personnes. L'Organisation Internationale Maritime (IMO) a modifié la convention SOLAS (Safety of Life at Sea) sous la réglementation 2 Chapitre VI relative à la déclaration du poids brut (VGM) d'un conteneur rempli avant la date limite de livraison au port précédent le chargement à bord du navire.

Depuis le 1er juillet 2016, les réglementations SOLAS imposent l'utilisation de 2 méthodes certifiées conformes pour déclarer la VGM de chaque conteneur par le chargeur ou son représentant.

### QUEL CHAMP D'APPLICATION ?

Tous les conteneurs chargés sur un navire, quel que soit le type, sont concernés.

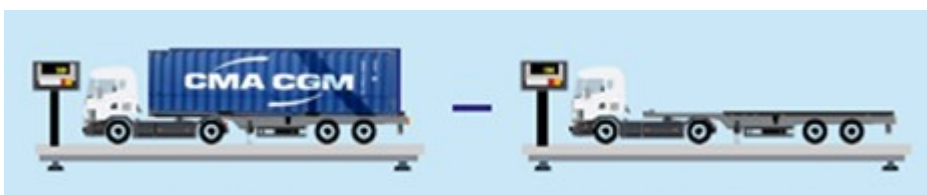
A défaut de communication de la VGM à nos services à la clôture, CMA CGM ne pourra charger vos conteneurs.

## COMMENT DÉFINIR VOTRE VGM ?

### DEUX MÉTHODES DE PESÉE PEUVENT ÊTRE UTILISÉES

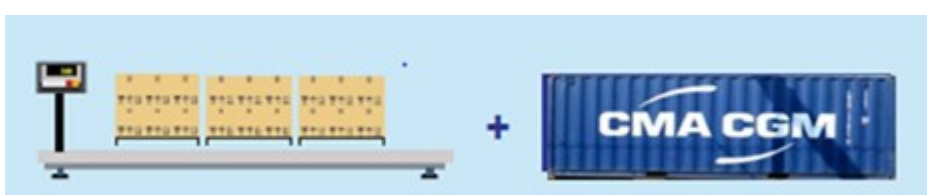
- **Méthode 1 : la pesée du conteneur empoté**

Dès lors que le conteneur est totalement chargé et fermé, il peut être pesé.



- **Méthode 2 : la pesée individuelle**

Le poids de tous les éléments placés dans le conteneur – les marchandises mais aussi le matériel d'emballage, de calage et arrimage – sont ajoutés à la tare du conteneur vide.



## RÉALISEZ DIRECTEMENT VOTRE PESÉE SUR TERMINAL

Les terminaux français s'équipent pour réaliser, à votre demande, votre pesée avec des moyens certifiés. Vous pouvez demander votre pesée, via AP+, avant l'entrée sur terminal.

Port de chargement	Opérateur
Dunkerque	Terminal des Flandres
Le Havre	CNMP
Le Havre	GMP TDF
Le Havre	GMP EUROPE
Rouen	Normande de Manutention
Rouen	SOMAP
Montoir de Bretagne	TGO
Bordeaux	SEA INVEST
Fos	EUROFOS
Fos	SEAYARD
Marseille	MEDEUROPE (157)
Marseille	MEDEUROPE (54)

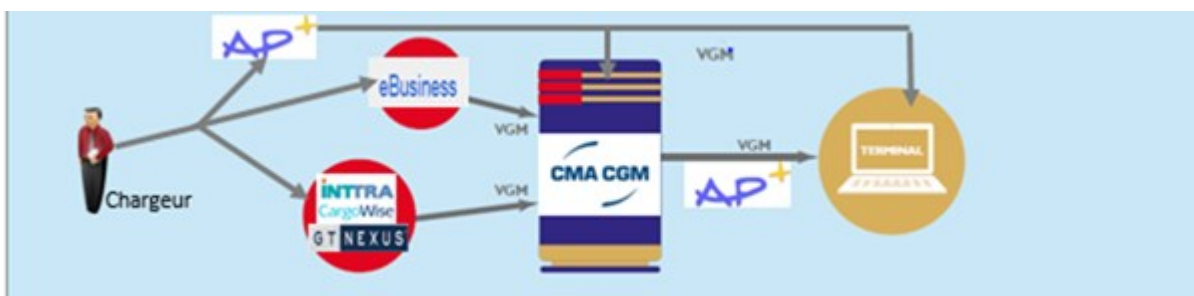
## VOUS SOUHAITEZ UNE PESÉE EN CARRIER HAULAGE ?

CMA CGM vous recommande la pesée sur terminal, au vu des coûts et de la praticité de celle-ci dans les cas de Carrier Haulage.

## COMMENT DÉCLARER VOTRE VGM ?

CMA CGM a mis en place des solutions en parfaite conformité avec les exigences VGM et avec un minimum de contraintes. Les informations VGM sont recueillies, compilées, et envoyées aux manutentionnaires. Les chargeurs peuvent soumettre les informations VGM de leurs conteneurs via l'une des 4 solutions suivantes :

- La plateforme eBusiness CMA CGM
- EDI via les places de marché INTTRA, GT Nexus et Cargo Smart
- EDI, via envoi de message VERMAS directs
- AP+



## QUAND DÉCLARER VOTRE VGM ?

En conformité avec la souplesse transitoire de 3 mois accordée par l'Etat français\*, vous pouvez déclarer votre VGM après entrée sur terminal.

CMA CGM a mis en place une Cut off VGM équivalente à la clôture douane. Au-delà de cet horaire précis, nous serons dans l'obligation de reporter votre réservation.

*\* CMA CGM ajustera sa position, en fonction de l'évolution des directives de l'Etat français au terme de cette période de 3 mois.*

### **SI VOUS PRÉACHEMINEZ VOTRE MARCHANDISE EN BARGE OU RAIL :**

Si vous n'envisagez pas de faire une pesée sur terminal, vous devrez déclarer votre VGM avant le transport multimodal.

Pour les transferts de conteneurs entre Rouen et Le Havre par barge, il est recommandé que les conteneurs soient VGM au moment de la clôture douane du port de Rouen.

### **SI VOUS DÉCLAREZ VOTRE VGM APRÈS LA CLÔTURE :**

Votre booking sera reporté au prochain voyage, dans l'attente de vos informations VGM. Les règles Detention & Demurrage CMA CGM s'appliqueront et certains terminaux appliqueront des tarifs de renomination.

